



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 3 MARS 2015** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LE MESSAGER DE LA VILLE VENDREDI LE 27 FÉVRIER 2015.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, A. Iermieri et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENTS : Messieurs les conseillers J. Beaumont, J.- P. Grenier

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier, sont également présents.

2015-069 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- À l'item 30.01, il faudrait plutôt lire : « rejeter les soumissions déposées et autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres, conformément à la loi, relativement à la fourniture de services d'accompagnement par un conseiller senior, en matière de communications » ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à la participation de membres du service de l'ingénierie et des immeubles à un congrès ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relatif à l'approbation d'une entente sur les travaux municipaux devant intervenir relativement à un projet de développement résidentiel devant prendre place dans le secteur des avenues Donegani, Highgate et Kirkstone ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à l'autorisation d'achat de deux billets devant permettre à deux membres du conseil d'assister à une activité devant se tenir à Dollard-des-Ormeaux, le 23 mars 2015 ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à l'achat de publicité, incluant l'achat de deux billets devant permettre à deux membres du conseil d'assister à une activité au profit de l'organisme « West Island Youth Action », devant se tenir le 11 avril 2015 à Pierrefonds.

2015-070 PROCLAMATION – JOURNÉE DU DENIM

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
RÉSOLU : DE proclamer la journée du 12 mai 2015 comme étant la « Journée du denim pour le cancer du sein à Pointe-Claire » ;

D'accorder un soutien financier d'un montant égal au montant versé par les employés à cette occasion, en faveur de l'organisme CURE ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2015-071 **ADOPTION – PARTICIPATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À UNE HEURE POUR LA TERRE 2015**

ATTENDU QUE le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international "Une heure pour la Terre 2015" inauguré en 2007 à Sydney, Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) ;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie, comme éteindre les lumières pendant une heure.

RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement De participer à l'événement "Une heure pour la Terre 2015" en éteignant tout éclairage non-essentiel durant une heure le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30 ;

D'encourager tous les marchands et résidents de Pointe-Claire à se joindre à la municipalité le 28 mars 2015 ;

D'encourager toutes les villes de l'agglomération de Montréal à y participer également le 28 mars prochain.

2015-072 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2015.

2015-073 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Pierre Provençal :

- Problème d'eau colorée ;
- Délai de traverse pour les piétons au boulevard Saint-Jean, particulièrement à l'intersection du boulevard Brunswick ;
- Demande de la Ville préalablement à l'adoption du budget provincial ;
- Présence d'un nid-de-poule à l'angle de l'avenue Donegani et du boulevard des Sources ;

Monsieur Edward Brennan :

- La mauvaise qualité du service d'enlèvement de la neige ;

Monsieur Yves Hamelin :

- L'installation d'une antenne de télécommunication cellulaire sur l'avenue de la Baie-de-Valois ;

2015-074 **REFUS - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 152, AVENUE DE DIEPPE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, auquel est assujettie la propriété située au 152, avenue de Dieppe, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion

du 26 janvier 2015 puisqu'ils ne respectent pas les critères du chapitre 3 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE refuser d'approuver les documents suivants reçus le 16 janvier 2015 au service d'urbanisme :

1. Élévations ;
2. Plan d'aménagement paysager ;
3. Plans de site ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 152, avenue de Dieppe, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs mentionnés au chapitre 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-075 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 31, AVENUE CEDAR**

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, auquel est assujettie la propriété située au 31, avenue Cedar, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion du 26 janvier 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus le 22 janvier 2015 au service d'urbanisme :

1. Élévation arrière ;
2. Élévation droite ;
3. Élévation gauche ;
4. Façade ;
5. Fondation ;
6. Implantation ;
7. Plan d'insertion ;
8. Matériaux ;

et ce, relativement à la démolition d'une maison et la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 31, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-076 **REFUS – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 154, AVENUE DE DIEPPE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, auquel est assujettie la propriété située au 154, avenue de Dieppe, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion du 26 janvier 2015 puisqu'ils ne respectent pas les critères du chapitre 3 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE refuser d'approuver les documents suivants reçus le 16 janvier 2015 au service d'urbanisme :

1. Plan de site ;
2. Élévations ;
3. Plan d'aménagement paysager ;

et ce, relativement à la démolition, la subdivision et la construction d'une nouvelle maison au 154, avenue de Dieppe, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs mentionnés au chapitre 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-077 **REFUS – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 2A, AVENUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, auquel est assujettie la propriété située au 2A, avenue de l'Église, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de ne pas approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion du 26 janvier 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE refuser d'approuver les documents suivants reçus le 15 janvier 2015 au service d'urbanisme et annexés en pièces jointes au dossier décisionnel 15-613-6702 :

1. Élévation arrière et droite ;
2. Élévation avant et gauche ;
3. Étage et implantation ;
4. Tableau de bord des matériaux ;

et ce, relativement à la démolition et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 2A, avenue de l'Église, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs mentionnés aux paragraphes 12 et 14 de l'article 31 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787 et d'exiger du requérant qu'il produise des plans révisés reflétant les exigences ci-dessous :

- Le déclin de bois doit s'étendre sur le deuxième étage de la maison en entier, de la base du deuxième étage jusqu'à la ligne de toit ;
- Les volumes en saillie de la porte et en haut du garage doivent être indiqués de façon plus visibles sur les plans, lesquels devraient être retravaillés pour démontrer un langage volumétrique prononcé et convainquant ;
- Le revêtement sur le volume du deuxième étage au-dessus de la porte, soit-il de pierre ou de bois, doit traverser, en un seul matériau, toute la hauteur du volume jusqu'à la ligne de toit ;

DE requérir également une explication de la part de l'architecte afin de déterminer de quelle façon les plans proposés respectent le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787 et s'intègrent au voisinage.

2015-078 **REFUS – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 130, AVENUE QUEEN**

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, auquel est assujettie la propriété située au 130, avenue Queen, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion tenue le 26 janvier 2015, a recommandé de ne pas approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE refuser d'approuver les documents suivants reçus le 13 janvier 2015 au service d'urbanisme :

1. Photo de façade avant (avant et pendant les rénovations) ;
2. Photo de base de revêtement en béton ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 130, avenue Queen, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs mentionnés au paragraphe 18 de l'article 31 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, et :

DE demander que des plans révisés montrant les détails des matériaux et couleurs présentées, ainsi qu'une description claire des travaux proposés et une justification des couleurs sélectionnées relativement au caractère du voisinage soient soumis ;

D'indiquer que le faux-fini de brique n'est pas acceptable pour être installé autour de la base de la maison.

2015-079 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 110, AVENUE DUKE-OF-KENT

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, auquel est assujettie la propriété située au 110, avenue Duke-of-Kent, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 janvier 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus le 15 janvier 2015 au service d'urbanisme :

1. Élévations ;
2. Implantation ;
3. Rez-de-chaussée ;
4. Photo de fenêtres ;
5. Photo de porte coulissante ;

et ce, relativement à la construction d'un solarium au 110, avenue Duke-of-Kent, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-080 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 103, AVENUE PRINCE-RUPERT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 103, avenue Prince-Rupert, une clôture d'une hauteur de 1,83 m (6') en marge avant plutôt qu'une clôture dont la hauteur maximale permise serait de 1 m (3,3').

2015-081 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 131-141, AVENUE LABROSSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,

RÉSOLU : Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 131-141, avenue Labrosse :

- Une augmentation de matériaux de parement de classe B sur la façade avant et latérale du bâtiment plutôt que d'exiger que les matériaux de parement soient de classe A ;
- Six marquises empiétant de 1 m (3,3') à même la marge minimale avant de la propriété plutôt que l'empiètement maximal permis de 0,6 m (2,0').

2015-082 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERRONS DE FAÇADE EN ZONES RÉSIDEN- TIELLES ET L'USAGE DU MOT FRANÇAIS « GALERIE » EN REMPLACEMENT DU MOT « VÉRANDA »

Monsieur le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de préciser les dispositions applicables aux perrons de façade en zones résidentielles et l'usage du mot français « galerie » en remplacement du mot « véranda » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-083 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERRONS DE FAÇADE EN ZONES RÉSIDEN- TIELLES ET L'USAGE DU MOT FRANÇAIS « GALERIE » EN REMPLACEMENT DU MOT « VÉRANDA »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de préciser les dispositions applicables aux perrons de façade en zones résidentielles et l'usage du mot français « galerie » en remplacement du mot « véranda », dans la mesure où le texte de ce règlement est substantiellement conforme au texte du projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 14-143-6607.

2015-084 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE FAÇON À PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GALERIES ET AUX PERRONS EN ZONES RÉSIDEN- TIELLES

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à préciser les dispositions relatives aux galeries et aux perrons en zones résidentielles sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-085 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE FAÇON À PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GALERIES ET AUX PERRONS EN ZONES RÉSIDEN- TIELLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2787

sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à préciser les dispositions relatives aux galeries et aux perrons en zones résidentielles, dans la mesure où la version finale du texte de ce règlement est substantiellement conforme au texte du projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 14-143-6609.

2015-086 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 EN CE QUI CONCERNE LES CLÔTURES AUTOUR D'UNE PISCINE

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 en ce qui concerne les clôtures autour d'une piscine sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-087 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 EN CE QUI CONCERNE LES CLÔTURES AUTOUR D'UNE PISCINE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 en ce qui concerne les clôtures autour d'une piscine, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 14-143-6613.

2015-088 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RD2 À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE ET DE L'AVENUE BRUNET ET D'Y PERMETTRE LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET LES QUADRUPLEX

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone Rd2, à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et de l'avenue Brunet et d'y permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et les quadruplex sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-089 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RD2 À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE ET DE L'AVENUE BRUNET ET D'Y PERMETTRE LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET LES QUADRUPLEX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone Rd2 à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et de l'avenue Brunet et d'y permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et les quadruplex, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-6755.

2015-090 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PC-2818 AFIN DE PERMETTRE LA NOMINATION DE MEMBRES SUBSTITUTS AU COMITÉ DE DÉMOLITION

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles PC-2818 afin de permettre la nomination de membres substitués au comité de démolition sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-091 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE BUREAU D'INSPECTION MUNICIPALE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE COMME SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement établissant le bureau d'inspection municipale de la Ville de Pointe-Claire comme service de sécurité civile sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-092 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2817 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2817 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-093 AUTORISATION – APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 11 600 \$ À PARTIR DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE PROJET DE MODERNISATION DU RÔLE TEL QU'IMPOSÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approprier une somme de 11 600 \$ à partir du surplus non affecté afin de créer une réserve pour le financement du projet de "Modernisation du rôle" imposé par le Ministère des affaires municipales.

2015-094 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER 2015 AU 17 FÉVRIER 2015 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 17 JANVIER 2015 AU 16 FÉVRIER 2015

La liste des amendements budgétaires pour la période du 15 janvier 2015 au 17 février 2015 et le registre des chèques pour la période du 17 janvier 2015 au 16 février 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-095 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des services administratifs et trésorière, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux du Québec qui aura lieu à Rivière-du-Loup, du 27 au 29 mai, 2015 ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus relativement à la participation de madame Boissonneault à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-137-00-313 jusqu'à concurrence d'un montant de 1 938 \$.

2015-096 AUTORISATION - RADIATION – MAUVAISES CRÉANCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser la radiation de mauvaises créances, totalisant un montant de 5 817,70 \$, des livres de la Ville de Pointe-Claire, telle que recommandé en vertu du dossier décisionnel 15-139-6723 et des pièces qui y sont annexées.

2015-097 AUTORISATION – RADIATION – MAUVAISES CRÉANCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la radiation de mauvaises créances, découlant du non-paiement de certaines factures émises pour le renouvellement de licences de chiens totalisant la somme de 2 148,34 \$, réclamée des débiteurs dont les noms apparaissent dans la liste annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 15-139-6725.

2015-098 DÉPÔT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE

Le rapport d'activités de la trésorière dressé en vertu des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2015-099 AUTORISATION - DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIER

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier, Me Jean-Denis Jacob, à signer tous les documents et transferts bancaires lorsqu'une deuxième signature est requise en l'absence de l'un ou l'autre des deux autres signataires (monsieur le maire Morris Trudeau et la trésorière, madame Marie-Josée Boissonneault) ;

DE désigner le greffier, Me Jean-Denis Jacob, à agir comme deuxième administrateur de la Ville de Pointe-Claire dans l'application "Solutions bancaires internet de la Banque Nationale", en plus de la directrice des services administratifs et trésorière.

2015-100 DÉSIGNATION DES AVENUES GENDRON, MASON, DES FRÊNES ET DES PEUPLIERS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE désigner les avenues Gendron, Mason, des Frênes et des Peupliers, telle que ces rues sont désignées au plan annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-6761.

2015-101 SOUTIEN FINANCIER – AMBCAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 100 \$ à l'organisme «AMCAL» ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n°15-6721 émis le 15 février 2015.

2015-102 AUTORISATION – DONATION DE DOCUMENTS USAGÉS PROVENANT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser la donation d'environ 10 000 documents usagés provenant des collections de la bibliothèque publique de Pointe-Claire au groupe de bénévoles Les Amis de la bibliothèque de Pointe-Claire / The Friends of the Pointe-Claire Library afin qu'ils soient vendus au public lors des deux ventes qui se tiendront à la bibliothèque au cours de l'année 2015. Les documents invendus demeureront sous la responsabilité des Amis de la Bibliothèque.

2015-103 SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder des subventions et des dons pour un montant total de 158 000\$ aux organismes mentionnés sur la liste en pièce jointe "Subventions - Recommandations - Mars 2015", telle qu'annexée au dossier décisionnel 15-701-6716 ;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires indiqués ci-dessous :

Code budgétaire	Montant
02-193-00-961	25 000 \$
02-193-00-962	25 500 \$
02-193-00-963	30 790 \$
02-193-00-964	7 500 \$
02-193-00-965	18 000 \$
02-193-00-966	8 000 \$
02-193-00-967	4 300 \$
02-193-00-971	5 000 \$
02-193-00-989	33 910 \$
Total :	158 000 \$

2015-104 AUTORISATION – MISE EN PLACE DU CADRE DE SOUTIEN POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la mise en place du « Cadre de soutien pour l'octroi de subventions aux organismes communautaires », tel qu'énoncé aux documents annexés en pièces jointes au dossier décisionnel 15-701-6731.

2015-105 APPROBATION – ENTRETIEN DE LA BANDE FILTRANTE ALIMENTANT LE MILIEU HUMIDE DU PROJET GREENWICH DE LA COMPAGNIE SOTRAMONT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'indiquer que la Ville de Pointe-Claire s'engage à entretenir les systèmes de traitement des eaux pluviales devant lui être cédés par la compagnie Sotramont, après la construction des nouvelles rues dans le quadrilatère formé par le boulevard Hymus, les avenues Sedgfield et Alston et le boulevard St-Jean, selon les nouvelles pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages, le tout, conformément au programme d'entretien des systèmes des eaux pluviales - Projet Greenwich, reçu le 23 mai 2014 et annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-320-6719 ;

D'imputer les dépenses inhérentes à l'entretien des systèmes des eaux pluviales mentionnés à l'alinéa précédent, à même les postes budgétaires désignés pour l'entretien du réseau d'égouts en 2015.

2015-106 REJET DES SOUMISSIONS - SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PAR UN CONSEILLER SENIOR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues, à la suite de l'appel d'offres lancé sous le numéro IA150002, relativement à la fourniture de services d'accompagnement par un conseiller senior bilingue en communication ;

D'autoriser en conséquence le lancement d'un nouvel appel d'offres, conformément aux dispositions légales applicables, en matière de fourniture de services professionnels.

2015-107 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS TYPES DE PIERRES POUR L'ANNÉE 2014

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 2 092,64 \$, relativement à la fourniture et la livraison de divers types de pierres pour l'année 2014 ;

D'accorder à Meloche inc. le surplus contractuel de 2 092,64 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer de la somme de 201 235,34 \$ à la somme de 203 327,98 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-621

2015-108 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES POUR L'ÉCOCENTRE MOBILE POUR L'ANNÉE 2015, EN VERTU DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture des services pour l'Écocentre mobile de la Ville pour l'année 2015 à Kadisal (4121104 Canada inc.) qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 132 796,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PT130006 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6687 émis le 19 février 2015.

2015-109 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES SYSTÈMES MÉCANIQUES POUR L'ANNÉE 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien et de réparation des systèmes mécaniques pour l'année 2015, avec deux années optionnelles, à Groupe C.I.I. Technologies inc. qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 407 048,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG150004 ;

D'indiquer que le montant total de ce contrat sera réparti comme suit :

Année 2015 : 115 700,00 \$, plus taxes applicables ;
Année optionnelle 2016 : 118 002,50 \$, plus taxes applicables ;
Année optionnelle 2017 : 120 330,00 \$, plus taxes applicables ;

D'imputer la dépense comme suit, en ce qui concerne l'année 2015 :

Poste budgétaire	Montant
02-877-10-533	10 000,00 \$
02-877-15-533	14 700,00 \$
02-877-20-533	27 000,00 \$
02-877-30-533	8 500,00 \$
02-877-40-533	26 500,00 \$
02-877-81-533	1 000,00 \$
02-877-90-533	5 000,00 \$
02-877-91-533	1 000,00 \$
02-877-21-533	5 000,00 \$
02-877-60-533	5 000,00 \$
02-877-80-533	12 000,00 \$

2015-110 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN GÉNÉRAUX
POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'octroyer un contrat pour les services d'entretien électrique des édifices municipaux pour les années 2015, 2016 et 2017, avec deux années optionnelles (2018 et 2019) à Poulin Électrique inc. qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 530 839,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG150003 ;

D'indiquer que le montant total de ce contrat sera réparti comme suit :

Année 2015 : 91 500,00 \$, plus taxes applicables ;
Année 2016 : 91 800,00 \$, plus taxes applicables ;
Année 2017 : 93 600,00 \$, plus taxes applicables ;
Année optionnelle 2018 : 93 600,00 \$, plus taxes applicables ;
Année optionnelle 2019 : 92 400,00 \$, plus taxes applicables ;

D'indiquer qu'en ce qui concerne l'année 2015, le montant du contrat, excluant les taxes, sera réparti comme suit :

Poste budgétaire	Montant
02-877-10-534	10 000,00 \$
02-877-15-534	10 000,00 \$
02-877-20-534	20 000,00 \$
02-877-30-534	21 500,00 \$
02-877-40-534	30 000,00 \$

2015-111 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX DE LA
PHASE 1 DU PROJET DU COLLECTEUR INDUSTRIEL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver les modifications numéros 13 et 14 au contrat octroyé à Construction Soter inc., pour un montant total de 184 842,11 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une dépense additionnelle pour ledit montant de 184 842, 11 \$, relativement aux travaux pour la phase 1 du projet du collecteur industriel, soit la reconstruction des services dans le boulevard Hymus, entre l'avenue Delmar et le boulevard des Sources, ainsi que dans les avenues Leacock et Columbus ;

D'autoriser en conséquence la majoration du montant total du contrat accordé à cet entrepreneur le faisant passer de la somme de 10 783 866, 11 \$ à la somme de 10 968 708,22 \$;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2801 (poste budgétaire 22-413-02-801).

2015-112 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – PROJET DE
RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU BUREAU D'INSPECTION
MUNICIPALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver trois modifications au contrat octroyé à 3 Axes Construction, pour un montant total de 676,50 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une dépense additionnelle pour ledit montant de 676, 50 \$, relativement au réaménagement des locaux du bureau d'inspection municipale ;

D'autoriser en conséquence la majoration du montant total du contrat accordé à cet entrepreneur le faisant passer de la somme de 80 041,00 \$ à la somme de 81 394, 25 \$;

D'indiquer que la dépense additionnelle soit imputée au poste budgétaire 03-920-14-001.

2015-113 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – SERVICES PROFESSIONNELS ANNUELS POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser le paiement d'honoraires professionnels additionnels au montant de 72 255,53 \$, en faveur de Groupe ABS inc., relativement aux services professionnels qui ont été rendus nécessaires à la suite des événements survenus au 86, boulevard Hymus et au 2848, boulevard des Sources, majorant ainsi le montant total du contrat à la somme de 177 723, 30 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-315-00-419.

2015-114 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION ET DE RENATURALISATION DES BERGES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser le paiement d'honoraires professionnels additionnels au montant de 5 001,41 \$, en faveur de Aménatech inc., relativement à la fourniture de services professionnels reliés à la réfection et à la renaturalisation des berges appartenant à la Ville de Pointe-Claire pour les raisons indiquées au tableau annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-320-6728, majorant ainsi le montant total du contrat à la somme de 53 290,91 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-412-22-797.

2015-115 AUTORISATION – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION ET APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être établis dans le cadre du lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques, tel que ces critères sont mentionnés à la section « Description », du dossier décisionnel 15-318-6742.

2015-116 APPROBATION – PROJET D'ACTE DE CESSIION ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LES INDUSTRIES LEESTA LTÉE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver le projet d'acte de cession pour le lot 4 528 451 du cadastre du Québec à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et les Industries Leesta Ltée, dans la mesure où le projet s'avère substantiellement conforme à celui préparé par Me Emile Descary, notaire et joint au dossier décisionnel 15-143-6689 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'acte de cession pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2015-117 OFFRE À LA VILLE DE DORVAL – APPEL D’OFFRES POUR L’ACHAT DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 6

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D’offrir à la Ville de Dorval d’obtenir en commun des services professionnels relatifs à des travaux de mesure de débits sanitaires destinés à établir la part respective de chaque Ville pour l’entretien de la station de pompage numéro 6 située sur les terrains de l’Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, au nord de l’avenue Malvern à Dorval, aux conditions ci-après indiquées :

- La Ville de Dorval délègue à la Ville de Pointe-Claire le pouvoir de demander une soumission commune pour l’obtention de ces services, ainsi que tout pouvoir nécessaire à son exécution, incluant l’acceptation d’une soumission et l’octroi du contrat, le tout sujet à l’approbation de la soumission par la Ville de Dorval préalablement à son acceptation ;
- La Ville de Pointe-Claire préparera les documents de l’appel d’offres, procédera à l’appel d’offres et octroiera le contrat relativement à l’installation de six débitmètres permettant de mesurer les débits respectifs des deux villes à la station de pompage mentionnée plus haut, le tout conformément à la Loi et aux règles applicables ;
- Les coûts du mandat seront partagés sur une base 50-50 entre les deux villes, la Ville de Dorval s’engageant, par son acceptation de la présente offre, à payer sa part à hauteur de la moitié des coûts réels du contrat à être octroyé par la Ville de Pointe-Claire;

L’acceptation de la présente offre par résolution de la Ville de Dorval constituera une entente au sens des articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec (L.R.Q. c. C-19).

2015-118 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D’approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le mois de mars 2015 telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2015-119 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2015

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de janvier 2015 est déposée, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, Planificateur – Ressources humaines et les membres du conseil en prennent acte.

2015-120 AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L’ORDRE DES INGÉNIEURS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D’autoriser messieurs Stéphane Carbonneau, ing., directeur du service de l’ingénierie et des immeubles et du service des travaux publics, Benoit Filion, ing., planificateur - Ingénierie et immeubles, ainsi qu’Erik Rolland, ing., planificateur - Travaux publics à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque annuel de l’Ordre des ingénieurs du Québec les 7 et 8 avril 2015, devant se tenir au Palais des congrès de Montréal ;

D’autoriser le remboursement des dépenses encourues à ce colloque, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires :

- 02-315-00-313 (colloque) ;
- 02-315-00-361 (frais de déplacement) ;

2015-121 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE 9230-3916 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'entente à intervenir entre 9230-3916 Québec inc. et la Ville de Pointe-Claire, relativement à l'exécution de travaux municipaux permettant la réalisation d'un projet de développement résidentiel dans le secteur des avenues Donegani, Highgate et Kirkstone (ancienne Propriété Pilon - Quartier du Golf) dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-6775 ;

D'autoriser le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et le greffier ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

D'autoriser une modification du délai accordé en vertu de la résolution 2014-562, telle que modifiée en vertu de la résolution 2015-066, de manière à prévoir que le délai accordé pour la signature de l'acte de servitude à intervenir entre les parties, suivant les termes de l'article 13 de l'entente approuvée en vertu de la présente, couvre jusqu'à la trentième journée suivant celle au cours de laquelle l'entente sera signée et, donc, d'autoriser en conséquence la modification desdites résolutions 2014-562 et 2015-066 ;

D'exiger du promoteur, comme condition préalable à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale nécessaire à la réalisation du projet, qu'il verse à la Ville une somme égale à 10% de la valeur du site, le tout conformément aux dispositions des articles 2.3 et suivants du Règlement numéro PC-2774 sur le lotissement.

2015-122 AUTORISATION – PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT BÂTON ROUGE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser la participation de monsieur le maire Trudeau ainsi que de monsieur le conseiller Iermieri à l'événement « Mon cœur appartient aux années 60 », devant se tenir à Dollard-des-Ormeaux le 23 mars 2015 au profit de la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore ;

D'autoriser en conséquence le remboursement relatif à l'achat de deux billets au coût de 150 \$ chacun pour la participation de ces deux membres du conseil à cette activité.

2015-123 AUTORISATION – ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser l'acquisition d'une demi-page d'espace publicitaire, incluant l'achat de deux billets gratuits, pour une valeur totale de 250 \$ à l'occasion d'une soirée spectacle amateur devant se tenir au profit de l'Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île, le 11 avril 2015 au théâtre de l'école Beaubois de Pierrefonds ;

D'autoriser la participation de mesdames les conseillères Homan et Thorstad-Cullen pour représenter la Ville à l'occasion de cette activité.

2015-124

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
DE lever la présente séance à 20 h 15.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier